

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

3 Janvier 1911

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le troisième jour de Janvier mil neuf cent onze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Acte Municipal de La Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers J. B. Lédillotte, Denai Langon, Ernst Renaud, Jotifon David et Dosthi Belisle formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire J. B. Lédillotte.

Étaient absent Messieurs les Conseillers Justus Brisson & Jules Beaumont.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue & ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernst Renaud  
 Seconde par " Jotifon David.  
 Que le minutes de la séance du cinquième jour de Décembre mil neuf cent dix soient acceptés & signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernst Renaud  
 Seconde par " Denai Langon  
 Que M<sup>r</sup> Pascal Fortin soit nommé auditeur de l'Etat de la Corporation du Canton Joly et qu'il lui soit octroyé une somme de \$5<sup>00</sup> pour son travail.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Denai Langon  
 Seconde par " Dosthi Belisle  
 Que M<sup>r</sup> le Secrétaire Brisson soit autorisé à rembourser à M<sup>r</sup> Adilang Berthiaume l'emprunt de \$200<sup>00</sup> contracté avec lui le 12 juillet 1910 à 6 mois avec Int. 6%.

Adopté unanimement.

Lett. f 80 #

Proposé par M. le Conseiller Dutilleul

Seconde - - - - - E. Renaux

que le compte présenté par M. Raoul Labelle. Impub.  
 Sed. 1294  
 98\* 7<sup>13</sup> jours devant fait sur le chemin du bord  
 du Lac Labelle soit payé et réparti entre  
tous les Intéressés de la Montée Brison.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller E. Renaux

Seconde - - - - - D. Languin

que la séance soit levée

Adopté unanimement

M. B. Ledette

Jules Ledoux  
 Secrétaire



Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly

9 Janvier 1911

A une assemblée des électeurs municipaux de la  
 Municipalité du Canton Joly, tenue le huitième  
 jour de Janvier mil neuf cent onze à dix heures  
 de l'avant midi, à la salle publique, en la  
 Municipalité du Village de Labelle, conformément  
 aux dispositions du code Municipal de la Province  
 de Québec, et à l'avis public préalablement  
 donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le  
 Dix septième jour de Décembre mil neuf cent dix  
 dûment publié en la dite Municipalité tel  
 qu'il appert du certificat de publication de  
 cet avis, ensemble annexé au présent procès verbal  
 de cette assemblée et demeurant aux archives  
 du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur  
 J. B<sup>te</sup> Pédillotte nommé à cette fonction par une  
 résolution du Conseil de la dite Municipalité  
 le Cinquième jour de Décembre mil neuf cent dix

Le Président ayant donné lecture de dit  
 avis public et certificat de publication, ouvre  
 la dite assemblée et requiert Messieurs les  
 électeurs présents de proposer les personnes  
 qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux

1<sup>er</sup> Proposé par

Secondé par Marthe Pelisle  
 de Labelle

que M<sup>re</sup> Louis Valliquette soit nommé conseiller en  
 remplacement de M<sup>re</sup> Genai Lauzon

2<sup>es</sup> Proposé par M<sup>re</sup> Raoul Labelle  
 Secondé par M<sup>re</sup> Hanai Lauzon

que M<sup>re</sup> Louis Jubinville soit nommé conseiller  
 en remplacement de M<sup>re</sup> Gustave Brisson

A une heure d'après icelui depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme Conseiller Local autant de Candidats qu'il y a de Conseillers à élire l'élection est déclarée close et le Président proclamé élus Conseillers les Candidats sus dénommés mis en nomination Messieurs Louis Valiquette et Louis Subinville ont été par acclamations Conseillers de la Municipalité du Canton Joly  
Donné à Robelle ce neuvième jour de Janvier mil neuf cent seize.  
D. B. Leclerc  
Président

Comada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

Monsieur Louis Valiquette et Monsieur Louis Subinville ayant été dûment nommés Conseillers Municipaux de cette Municipalité faisons serment chacun pour soi que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité  
Ainsi que Dieu nous soit en aide  
Assermenté le quinze jour  
du mois de Janvier mil neuf  
Cent seize par devant  
Moi Soussigné

Louis Valiquette

Jules Ledoux  
Secrét. Greffier

Assermenté le vingt deuxième  
jour du mois de Janvier  
mil neuf cent seize par Louis Subinville  
devant moi Soussigné  
Jules Ledoux  
Secrét. Greffier

Composition du Conseil

J. B<sup>le</sup> Cédillotte élu en 1909  
 Donthe' Belisle " "  
 Zoticue Daviey " 1910  
 Ernest Renaud " "  
 Jules Brassauy " "  
 Louis Subinville " 1911  
 Louis Valiquette " "

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

6 février 1911

A une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly tenue à la  
 Salle ordinaire des Séances. Le sixième jour  
 de février mil neuf cent onze à dix heures du  
 matin conformément aux dispositions du  
 Code Municipal de la Province de Québec. à  
 laquelle session sont présents Messieurs les  
 Conseillers. D. Belisle. J. Brassauy. L. Valiquette  
 E. Renaud & J. Daviey

#  
 Prop. par L. Valiquette M<sup>r</sup> Jules Brassauy pro main. #

Secondi par D. Belisle Il est ordonné & Statué et ce Conseil statue  
 que M<sup>r</sup> J. Brassauy & ordonne par résolution comme suit. #  
 soit nommé pro main Proposi par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Adopté un<sup>t</sup> Secondi par " D. Belisle

J. L. que les minutes de la séance du troisième  
 jour de janvier dernier soient acceptés & Signés  
 Adopté unanimement

Proposi par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Daviey  
 Secondi par " E. Renaud



avis J. Robillan  
" Secit. provincial  
le 6.2.11

JL

de Monsieur Jules Brassard  
fait homme maire en rempl<sup>t</sup> de M. J. P. Cédillette

Adopté unanimement.

Je Jules Brassard, ayant été d'abord nommé  
maire de la municipalité du Canton Joly  
à une session du conseil le sixième jour  
de février mil neuf cent onze, fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement le devoir  
de ma charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu  
me soit en aide.

Assermenté devant moi  
à Labelle ce 6 février 1911

Jules Ledoux  
Secit. provincial

Morles Brassard.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Seconde " " S. Valiquette

que l'audition des livres de la Corporation du  
Canton Joly faite par l'auditeur P. Fortin  
soit acceptée et qu'il lui soit payé une  
somme de \$ 5<sup>00</sup> pour son travail

Sec. fo B.P. V

Adopté unanimement.

avis M. J. Robillan  
" M<sup>r</sup> le Secit. provincial  
le 6.2.11

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller D. Belisle  
Seconde " " S. Valiquette

que M<sup>r</sup> Jules Ledoux soit réengagé comme  
Secrétaire Trésorier aux mêmes conditions  
que l'année dernière

Adopté unanimement.

avis le 6.2.11

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Seconde par " " J. David

que M<sup>r</sup> Adélaïde Dauphin soit nommé  
Inspecteur de voirie en remplacement de  
M<sup>r</sup> Louis Valiquette par le Rang D. E. F

Adopté unanimement.

Jos. Menant } avis  
 Louis Vaballe } séance  
 Jos. Lizon avis verbal  
 le 6.2.11  
 Jos. Clement avis  
 par lettre le 6.2.11  
 Adol. Dauphin avis  
 le 6.2.11  
 Evainch 8<sup>e</sup> Jean

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle  
 Seconde par M<sup>r</sup> Louis Valiquette  
 que le Secretaire Trisoir donne avis à tous les  
 Inspecteurs de voirie d'avoir à faire ouvrir  
immédiatement à fond tous les chemins frontiers  
 et routes sous leur juridiction et d'y faire  
 faire des rencontres balisées autant qu'il  
 sera nécessaire d'en faire.

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle  
 Seconde " " J. David  
 que le compte présenté par M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
 Louis Valiquette pour ouverture de la frontière  
 d'Hercule Duval lui soit payé et chargé  
 à H. Duval ————— # 1.25

Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde par " " D. Belisle  
 Que M<sup>r</sup> le Secretaire Trisoir soit chargé d'aller  
 au Gouvernement pour obtenir tous les  
 documents et renseignements relatifs aux  
 avantages offerts par la circulaire de  
 M<sup>r</sup> le Ministre de l'Agriculture et qu'un  
 avis public soit donné à la porte de l'Eglise  
 à tous les habitants du Canton solz les  
 vivants à assister à la séance du Conseil  
 du 6 Mars prochain à laquelle séance  
 seront pris en considération les avantages  
 offerts par la circulaire ministérielle

Adopté unanimement.

quel brasier  
 Jules Lepaute  
 Sec. Trisoir

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Valiquette  
 Seconde par " " J. David  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

6 mars 1911

A une session générale du conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séance le sixième jour de Mars mil neuf cent onze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire Jules Brassard et Messieurs les Conseillers J. B<sup>le</sup> Cédillotte Dorishe Belisle, Ernest Renaud, Louis Valiquette Louis Subinille et Jobique David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Jules Brassard

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit: Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Louis Valiquette Seconde par " D. Belisle. Que les minutes de la séance du 6 février dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Dor. Belisle Seconde " J. B<sup>le</sup> Cédillotte Que les officiers ci dessous soient nommés: Inspecteurs de Voiries

Assesment

Tous le Rang A. Isidou Sacelle remplaçant de Jov. Clement  
 " B. ~~Isidou Sacelle~~ Valiquette " Ev. S<sup>t</sup> Jean  
 " D. E. F. ~~Adelberg Dauphinais~~ " lui même  
 " G. H. (mar. Kinouff) ~~Alphonse Belandier~~ " Jov. Meunier  
 " " (Chapleau et) ~~P. E. Goddard~~ " Jov. Lauroy  
 " " (Beisson Orbon) ~~J. B. Dupras~~ " Raoul Sabelle  
 " F (Lachapelle) C. Clot fils " lui même  
 " F (Renaud) Alf. Fugère " " "  
 " J (O. Gadbois) O. Gadbois

Reunion par H. Valiquette le 11.12.11  
 Assesment  
 7.3.11  
 6.4.11  
 remplacé par P. Robit 3.7.11  
 remplacé par H. Valiquette le 5.4.11  
 Assesment  
 7.3.11  
 Assesment  
 6.4.11  
 remplacé par H. Valiquette le 2.10.11  
 remplacé par H. Valiquette le 5.4.11  
 367 A End. 6.4.11  
 Assesment  
 Assesment



Inspecteur Agraire.

Remplir par Jacif Labelle f<sup>o</sup> 5212  
N<sup>o</sup> 11 f. 311 (Assomment)

Proposé par Joseph Labelle f<sup>o</sup> 5212  
deuxième séance pour le côté Nord de la Rivière du  
Lot 40 F au 1<sup>A</sup> en remplacement de G. Phuong  
Joseph Bovin pour le côté Sud comprenant le  
Rang G. H. F. J. C. B.

av. 6.4.11. (Assomment) Gardien d'Endos. Felix Chalifoux Père en rempla-  
cement de lui même.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Louis Jubinville  
Seconde par " Daithe Belisle  
que le Conseil après avoir pris connaissance  
des Circulaires & Divers documents reçus du  
Ministère de l'Agriculture, au sujet de l'amélioration  
des chemins, décide, pour profiter des avantages  
offerts par le Gouvernement, de voter une somme  
de \$ 800<sup>00</sup> pour arranger et entretenir les parties  
de chemins ci-dessous mentionnés qui sont  
à la charge de la Municipalité savoir:

Rang J des lots 14 à 20 inclusivement

" I Lots 4-11-13-21-25-26.

" H Lot n<sup>o</sup> 16

" G Lots 5-24-25-26-29-34 et 35

et aussi les parties des chemins publiques  
aux endroits les plus utiles.

Le Conseil ne pouvant prendre à sa charge  
général tous les chemins de la municipalité pour cause  
maire d'inégalité dans l'entretien des chemins et  
dans l'évaluation des propriétés.

M<sup>re</sup> le Secrétaire est chargé d'envoyer à M<sup>re</sup> le  
Ministère de l'Agriculture copie de cette résolution  
avec prière de demander réponse au plus tôt

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller J. B. Côté-Lalonde

Seconde par " Louis Valiquette

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Labelle  
Secrétaire  
Jan 21 1911

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

## Municipalité du Canton Joly

3 Avril 1911

A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le troisième jour d'Avril mil neuf cent onze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec à laquelle Session sont présents. Messieurs le Maire Jules Brassard et Messieurs les Conseillers. Jostique David, Ernest Renaud, Louis Valiquette, Dorishe Belisle et J. B<sup>te</sup> Cédillotte formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Jules Brassard.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle

Secondé par —" — Louis Valiquette

que les minutes de la séance du 6 Mars dernier soient acceptés et signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Secondé par —" — J. B<sup>te</sup> Cédillotte

Qui après avoir pris connaissance de la réponse du Ministère de l'Agriculture en date du 11 Mars 1911 au sujet de la résolution prise en séance du 6 Mars concernant la municipalisation des chemins, le conseil regrette la décision prise par Monsieur le Ministre, et puisque l'argent voté par notre conseil était spécialement destiné à la réparation, à la mise en bon état et à l'entretien des lots concédés, retournés au Gouvernement et à charge de la Corporation du Canton Joly le Conseil décide de demander au Département son appui

financier pour l'entretien et la réparation des dit chemin et ce pour un montant minimum de \$ 500<sup>00</sup> lesquels seront répartis dans le chemin de lots mentionnés dans notre résolution du 6 Mars dernier. Savoir:

Rang J des lots 14 à 20 inclusivement.

" I Lots n<sup>os</sup> 4-11-13-21-25-26.

" H Lot n<sup>o</sup> 16.

" G Lots 5-24-25-26-29-34 et 35

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette

Seconde par " J. B<sup>te</sup> Pédillette

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier envoie un dernier avis enregistré à tout contribuable arriéré dans le paiement de ce taxes et de changer 25¢ pour son avis suivant article 961 du code Municipal

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud,

Seconde par " D. Belisle.

de fusionner les divers emprunts faits à M<sup>r</sup> Thomas Labonté en un seul, et le conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective, à signer à M<sup>r</sup> Labonté un billet de \$ 475<sup>00</sup> à 6% renouvelable tous les ans et amortissable par \$ 100<sup>00</sup> au minimum si faire se peut.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jotique David

Seconde par " Louis Valiquette

que M<sup>r</sup> Henri Godard, <sup>à assumer les fonctions de Sec. pro tempore de</sup> ~~Arthur Labonté et Thér. Langlois~~ <sup>15.2.12</sup> soient nommés évaluateurs.

Av. 6.4.11 Assemblée

que Raoul Labelle soit nommé Inspecteur de voirie en remplacement de J. B. Pédillette  
que Etienne Lulligour " " " Adolphe Dalphé

Av. 6.4.11 Assemblée

Av. 6.4.11

Adopté unanimement.

*Comme avis pour  
Revers*



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Secondé par — " — D. Pelisle

que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soit autorisé à  
 payer les comptes ci-dessous :

Led 1454 P à M<sup>m</sup> Alfred Adam. Int<sup>t</sup> sur Emprunt \$ 45<sup>50</sup>  
 P au M<sup>r</sup> Robillanx. Gages de Conseil de Comté. " 11.43

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par — " — D. Pelisle  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard Maire

Jules Edoux  
 Secrétaire

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa.

Municipalité du Canton Joly.

1<sup>er</sup> mai 1911

A une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly tenue à la  
 Salle ordinaire des séances le premier jour  
 de mai huit neuf cent onze, à dix heures du  
 matin conformément aux dispositions du  
 Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Jules Brassard et  
 Messieurs les Conseillers Joseph David,  
 Ernest Renaud, Dorothé Pelisle et J. B<sup>e</sup> Pidillette  
 formant un quorum sous la Présidence  
 de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil  
 statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Secondé par — " — J. B<sup>e</sup> Pidillette

que les minutes de la séance du trois avril 1911  
soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Payer le 2.5.11

Lecture est faite d'un avis reçu de M<sup>r</sup> R. Robert  
Avocat Procureur de M<sup>r</sup> J<sup>cois</sup> Bergevin réclamant  
la somme de \$10<sup>00</sup> pour entretien d'hiver  
de la montagne de la Petite Mineuse Lots 34.35  
Rang A

Le Conseil décide

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Dorishe Belisle  
Secondé par J<sup>cois</sup> — " — J. B<sup>te</sup> Cidillotte  
de payer cette somme de \$10<sup>00</sup> et pour éviter  
à l'avenir le retour de telle chose, de faire la  
démarche nécessaire auprès du Gouvernement  
et de notre Député M<sup>r</sup> Gendron pour tenter de  
nous détacher de la servitude de cette montagne  
par un moyen quelconque.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil de la lettre  
du ministre de l'agriculture du 22 avril 1911 comme  
suite à notre résolution prise en séance du 3 avril.  
celui-ci charge M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier d'envoyer  
au Département quelle est notre manière de  
comprendre sa lettre et lui demander son avis.

On procède alors à l'examen des différents  
Comptes présentés au Conseil.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Cidillotte  
Secondé par — " — D. Belisle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés:  
1/2 de la montagne Brans au Rang A.  
pour Entretien d'hiver 1910-11 \$ 28<sup>00</sup>

1/2 de la montagne Brans au Rang A.  
pour Entretien d'hiver 1910-11 \$ 28<sup>00</sup>

Sed. 284 \$  
198 \$

à M<sup>r</sup> Adolphe Dauphin. par tous les Intéressés  
de la montagne Bellefleur.  
Pour Entretien d'hiver 1910-11 " 13<sup>00</sup>

	Sed. 126 + 98	à <u>M<sup>lle</sup> Landevie</u> par tous les Intéressés de la Montée Brisson pour entretien d'hiver 1910-11	20.-
	Sed f <sup>o</sup> 288 + 98 +	à <u>M<sup>r</sup> Aug. Orban</u> par tous les Intéressés de la Montée Orban pour Entretien d'hiver 1910-11	" 9.-
	Sed f <sup>o</sup> 246 + 78 +	à <u>M<sup>r</sup> Henri Godard</u> par tous les Intéressés de la Montée Caugon pour Entretien d'hiver 1910-11	" 29.-
P	Sed. f <sup>o</sup> 289 + 170	à <u>M<sup>r</sup> Ulric Brousseau</u> par tous les Intéressés de la Montée Chapleau pour Entretien d'hiver 1910-11.	" 28.-
	Sed f <sup>o</sup> 174 +	à <u>M<sup>r</sup> Gustave Brisson</u> à charge de la Corporation. pour avoir fait sauter la grosse roche qui se trouvait dans le chemin du lot 26 <sup>e</sup> suivant décision prise en conseil, en	
P	Sed. 186 +	siègne du 5 Décembre 1910 à <u>ceph. Belange fils</u> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>	2.25 1.25
P	Sed <u>290</u> 128 +	à <u>M<sup>r</sup> Raoul Labelle</u> payable par M <sup>r</sup> Eli Langeron pour ouverture de la Montée Brisson entreprise par lui	1.-
P	Sed. f <sup>o</sup> <u>290</u> + 98 +	à <u>Raoul Labelle</u> payable par tous les Intéressés de la Montée Brisson. ouverture du chemin d'hiver 1910-11 sur le bord du Lac Labelle.	" 3.25
	Sed. 268 +	à <u>J. B. Gingras</u> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>	" 0.50
P	Sed f <sup>o</sup> <u>290</u> + 280 +	à <u>Raoul Labelle</u> payable par le propriétaire du Lot n <sup>o</sup> 20 <sup>th</sup> ouverture du chemin d'hiver 1910-11 sur le bord du Lac Labelle	" 1.65
	Sed. 268 +	à <u>J. B. Gingras</u> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>	" 0.50
P	Sed. f <sup>o</sup> <u>290</u> + 281 +	à <u>Raoul Labelle</u> payable par le propriétaire du Lot n <sup>o</sup> 21 <sup>th</sup> ouverture du chemin d'hiver 1910-11 sur le bord du Lac Labelle	" 7.60
	Sed. 268 +	à <u>J. B. Gingras</u> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>	" 0.50
P	Sed f <sup>o</sup> <u>290</u> + 158 +	à <u>Raoul Labelle</u> par M <sup>r</sup> Antoine Kochay Ouverture de sa frontière hiver 1910-11	" 1.50
		à Reporter	141.50



P	Led. f. 120 + 143 +	à M <sup>r</sup> Olivier Gaddois	à charge de la Corporation Entretien d'hiver 1910. - frontière lot n° 13 <sup>Rang</sup> Cancelli	# 3 <sup>75</sup>
P	Led. f. 120 + 143 +	à M <sup>r</sup> Olivier Gaddois	à charge de la Corporation frontière lot 4 <sup>T</sup> d° Alex Côté d°	5.65
R.	Led. f. 120 +	à M <sup>r</sup> Olivier Gaddois	à charge de la Corporation frontière du Rang T d° d°	5.25
	Led. f. 96 +	à M <sup>r</sup> Louis Gauthier Pêre	à charge de la Corporation frontière du Rang T d° d°	0.62 1/2
P	Led. f. 22 +	à M <sup>r</sup> Pierre Clot Pêre	à charge de la Corporation frontière du Rang T d° d°	2.00
P	Led. f. 22 + 24 +	à M <sup>r</sup> Pierre Clot Pêre	frontière du Venay d° d°	2.00
P	Led. f. 22 + 155	à M <sup>r</sup> Pierre Clot Pêre	frontière Hornida, tabelle d° d°	2.00
P	Led. 133 V	à M <sup>r</sup> Pierre Clot fils.	à charge de la Corporation frontière du Rang T d° d°	2.50
P	Led. 133 + 143 +	à M <sup>r</sup> Pierre Clot fils	à charge de la Corporation frontière lot 14 <sup>T</sup> Alex Côté d° d°	2.50
P	Led. 133 + 155	à Pierre Clot fils.	frontière Hornida, tabelle d° d°	2.25
P	Led. 133 + 24 +	à Pierre Clot fils.	frontière du Venay d° d°	2.25
P	Led. 133 + 134 +	à Pierre Clot fils.	frontière W. Desprez lot n° 7 <sup>T</sup> d° d°	3.7
P	Led. 133 +	à Pierre Clot fils.	à charge de la Corporation frontière Pactor, lot n° 11 <sup>T</sup> d° d°	4.38
P	Led. f. 22 +	à M <sup>r</sup> Pierre Clot Pêre	à charge de la Corporation frontière Pactor, lot n° 11 <sup>T</sup> d° d°	3.25
P	Led. f. 22 + 134 +	à M <sup>r</sup> Pierre Clot Pêre	à charge de la Corporation frontière W. Desprez, lot n° 7 <sup>T</sup> d° d°	2.50
P	Led. f. 22 +	à M <sup>r</sup> Pierre Clot Pêre	à charge de la Corporation frontière lot n° 13 <sup>T</sup> Cancelli d° d°	2.50
	Led. f. 96 +	à M <sup>r</sup> Louis Gauthier Pêre	à charge de la Corporation frontière Pactor, lot n° 11 <sup>T</sup> d° d°	0.87 1/2
			à Reporter	189.65

Report. 189.65

P	Sec. 226 + 287	à M <sup>r</sup> Evainte S <sup>t</sup> Jean par Adrien Hardy	
		frontière du lot 1 <sup>a</sup> Entretien d'hiver 1910-11	\$ 0.60
P	Sec 226 + 283	à M <sup>r</sup> Evainte S <sup>t</sup> Jean par Hector Valiquette	
		frontière lots 12-13 <sup>B</sup> d°	" 1.16
P	Sec 226 + 217	à M <sup>r</sup> Evainte S <sup>t</sup> Jean par Fred. David	
		frontière des lots 11-12 <sup>B</sup> d°	" 0.86
P	Sec. 226 + 214	à M <sup>r</sup> Evainte S <sup>t</sup> Jean par M <sup>lle</sup> Olivier Linois.	
		frontière Lot n° 8 <sup>B</sup>	" 0.48
	Sec. 217 + 216	à M <sup>r</sup> Fred. Davis par Eug. Linois.	
		travaux faits aux abords du port en 1910	" 0.50
	Sec. 126 + 188	à M <sup>r</sup> Elie Languin par tous les Intéressés	
		de la Montie Brisson - Orlean pour 260 pieds	
		de machine mis au port Rocher.	" 3.25
	Sec. 26	à M <sup>r</sup> Jo. Bréneau	
	" 56	Par Jules Saindon ouverture du chemin d'hiver 1910.	" 9.00
	" 66	Par M <sup>r</sup> J. A. Desjardins	" 8.00
	" 229	Par Alph. Saindon	" 0.50
	" 244	Par Fernand Bonin	" 3.00
	" 178	Par André Brassard	" 3.00
	" 196	Par Théophile Clot	" 2.00
	" 187	Par Alp. Bilange S <sup>r</sup>	" 1.00
	" 250	Par les Intéressés Montie Rang H de la Chapelle - "	" 3.00
	" 174	Par Julien Brassard (q. Brisson)	" 2.00
	" 243	Par Pierre Boissy	" 4.00
	" 174	Par Gust. Brisson	" 2.00
			\$ 235.00

Adopté unanimement  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Secours par " " J. David  
que la séance soit levée

Adopté unanimement  
Jules Brassard maire

Jules Leduc  
Secrétaire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

District d'Ottawa

11 mai 1911

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton, régulièrement convoquée tenue à la Salle ordinaire des séances le onzième jour de mai mil neuf cent onze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Jules Brassard et Messieurs les Conseillers Joseph David, Émile Renaud, Louis Jubinville et J. B. Cédillette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Émile Renaud  
Seconde par — " — J. B. Cédillette  
Après les minutes de la séance du premier courant sont acceptées et signées.

Adopté unan.

Communication est faite au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Ch. Mailloux fils de La Minette réclamant \$2<sup>85</sup> pour bri de voiture dans le chemin privé de chez M<sup>r</sup> Brisson plus \$2<sup>00</sup> pour 2 gal. sirop d'érable - M<sup>r</sup> le Secrétaire ayant écrit à M<sup>r</sup> Mailloux lui demandant l'incident exact au l'accident s'était produit, n'ayant pas eu de réponse à ce jour et après avoir pris connaissance du rapport de notre Inspecteur sur l'état du chemin sur le long du Lac Labelle Rang 9, le conseil décide d'attendre.



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par " " J. David

asservant le 22.5.11

que M<sup>r</sup> Joseph Dérigny soit nommé Inspecteur de la Montée de la Petite Trinière Rang C et de la Montée Chapleau jusqu'au cinqe bois

avisé le 11.5.11

et que M<sup>r</sup> P. E. Godard la Montée Caugon du lot n°40 H jusqu'au cinqe bois chemin Chapleau

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillotte

Seconde par " " J. David

que M<sup>r</sup> Julien Brassans soit nommé Officier Spécial pour mesurer immédiatement et faire la répartition de la part de Cloture revenant à chaque Intéressé de la Montée Brassans Rang C suivant procès verbal du 11 juillet 1905

de déposer la dite répartition pour le Clouzeau Courant au Bureau du Conseil et que l'Officier Spécial donne avis de suite à M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie Alphonse Belanger fils d'avoir à annoncer par le Dimanche 14 Courant la vente de la dite Cloture de la Montée Brassans Rang C laquelle vente aura lieu le mardi 23 mai courant à dix heures du matin sur les lieux.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillotte

Seconde par " " J. David

P. Sed. fo. 183  
164

que le Compte de M<sup>r</sup> l'Inspecteur Agraire Ed. Serfey Jules Brassans 4<sup>o</sup> soit accepté & payé par tous les Intéressés au Maire la Montée Brassans Rang C.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Jubinville

Seconde " " E. Renaud

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedoux  
Secrét. Général

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

5 juin 1911

A une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly tenue à la  
 Salle ordinaire des séances, le cinquième jour  
 du mois de juin mil neuf cent onze, à dix  
 heures du matin conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents; M<sup>r</sup> le Maire J. Renaud  
 et Messieurs les Conseillers Jotique David, Louis  
 Jubinville et Ernest Renaud formant un  
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue  
 et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Secondé par — " — J. David.

que les minutes de la séance du onze mai  
 dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Jubinville

Secondé par — " — J. David

1<sup>o</sup> que Messieurs les estimateurs aient à confectionner  
 et déposer le rôle d'évaluation au plus tard  
 pour le 29 de ce mois au bureau du Conseil.

2<sup>o</sup> que le Secrétaire requis par eux soit payé  
 au taux de \$2<sup>00</sup> par jour

3<sup>o</sup> et que les autres frais occasionnés par leur  
 déplacement au Mont Tremblant soit à la  
 charge du Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Jubinville

Secondé par — " — E. Renaud

que les Comptes détaillés ci-dessus  
 soient acceptés et payés

Pays à M<sup>r</sup> Jules Brassant, à charge de la Corporation  
pour voyage au Norminifin \$2.00

P. 60.6.11 ck à A. Delage pour consultation 3.00

P. par chèque 6.6.11 à La S<sup>te</sup> des Blancs Cinqans p<sup>r</sup> livres de reces 0.76

Led. 186 à Alph. Bélanger fils par les Intéressés du Rang 6  
pour enlever un arbre <sup>chemin du</sup> sur le bord du Lac Tabelle 0.25

Led. 186 à - d<sup>o</sup> - par la Corp<sup>on</sup> pour réparation du pont  
du grand crieux du Rang 4 2.00

Led. 202 à Ed. Lévisny fils pour travaux faits dans la  
montée de la Petite Minerve à payer par  
la Corporation 1.50

Led. 290-293  
Led. 34 1/2 m. Paiement  
à R. Labelle payable par Chos. Bisson pour travaux  
d'entretien du chemin Lot 28<sup>e</sup> 1.50

Led. 290-293.  
1/2 m. Paiement  
à - d<sup>o</sup> - par la Corporation pour travaux de  
réparation Lot 26<sup>e</sup> 0.76

Led. 163.  
Led. 164.  
à Julia Brassant par les Intéressés de la  
montée Brassant - Rang 6 pour ménage  
& répartition des clôtures de la montée 4.50

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Jubinville  
Secondé par - " - J. David.

Qu'après que communication fut faite  
au conseil de la lettre de Monsieur Thomas  
Mailleur en date du 31 mai dernier dans  
laquelle il indique l'endroit où il a <sup>est supposé qu'on</sup> brisé  
sa voiture, objet de sa réclamation du 2 mai  
dernier, et suivant le rapport de notre Inspecteur  
de voirie établissant que le chemin à la  
date du soi disant Bris était en bon état, le  
conseil décide de ne pas octroyer à M<sup>r</sup> B. Mailleur  
le montant réclamé \$ 4.85 et charge M<sup>r</sup>  
le Secrétaire Trésorier de lui en donner avis

Adopté unanimement.

3 mots intégralis  
amoye Copie  
10-6-11



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Seconde - - - L. Jubinville.

qu'en ce qui concerne le chemin appelé "montée de la petite mine" M<sup>r</sup> le Secrétaire Général soit chargé de faire faire deux pancartes à placer à chaque extrémité du dit chemin et sur laquelle sera peinte l'inscription suivante "Ce chemin n'est pas un chemin municipal. suivant ainsi le Conseil de notre avisur légal M<sup>r</sup> C. de Montigny en date du 21 juin 1910

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Jubinville  
Seconde - - - G. David.

que le conseil décide de passer un règlement n° 28 Comme suit :

que les Intéressés du Rang A des Lots 3 à 18 inclusivement seront rattachés.

1° à l'entretien du chemin du bord du Lac Labelle connu sous le nom de chemin du gouvernement à partir de la Montée Brarand Rang 6 suivant procès verbal du 11 juillet 1905 allant jusqu'à la limite du Rang 11 et ce proportionnellement à l'évaluation de terrain.

2° à la confection et à l'entretien de la clôture des deux cotés du dit chemin du bord du Lac Labelle par part suivant l'étendue du terrain en superficie ; cette clôture devra se faire à la demande des propriétaires après que le dicouvent sera fait

M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie sera chargé de la dite Répartition.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Jubinville  
Seconde - - - G. David  
que la "séance" soit levée

Adopté unanimement.

avis fait le 10.6.11  
le 11.6.11

législatif fait le 10.6.11  
du le  
et le

Jules Brarand  
maire

Jules Ledoux  
secr. Général

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

3 juillet 1911

A une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly tenue à la  
 Salle ordinaire des séances le troisième jour  
 de juillet mil neuf cent onze à dix heures  
 du matin conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire  
 Jules Brassard et Messieurs les Conseillers  
 Jotique David, Louis Subinville, J. B<sup>te</sup> Cédillotte  
 Ernest Renaud et Louis Valiquette formant  
 un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil  
 statue et ordonne par résolution comme suit:  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par " " Jotique David  
 que les minutes de la séance du 5  
 Juin 1911 soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 Secondé par " " L. Subinville  
 que le rôle d'Évaluation soit examiné  
 révisé et corrigé suivant la loi, et qu'il soit  
 diminué de 20%. Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Valiquette  
 Secondé par " " L. Subinville

attendu que la Corporation du Canton Joly  
 est endettée de la somme de 650<sup>00</sup> pour  
 l'année finissant le 31 Décembre 1910 comme suit:

Loyer	25 <sup>00</sup>
Salaires du Secrétaire & dépenses diverses	160 <sup>00</sup>
Intérêt sur Emprunts	100 <sup>00</sup>
Pour travaux faits dans les différents chemins	365 <sup>00</sup>
	<u>\$ 650.00</u>

avis & Rés. et fait  
 8.7.11

La Corporation ordonne par règlement n° 29 de prélever la même somme au moyen d'une taxe ou imposition de 1<sup>50</sup> dans et pour chaque cent piastres sur les biens fonds imposables de la Corporation et suivant le rôle d'évaluation.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Jubinville  
 Seconde par ——— J. B<sup>e</sup> Cédillotte

arrêté à  
8-7-11

que le procès verbal du 11 juillet 1905 soit amendé dans le sens suivant:

que la confection et l'entretien de la Cloture de la Montée Bras au Rang A soit faite par part suivant l'étendue du terrain en superficie. Cette cloture devra se faire à la demande des propriétaires après que le devisent sera fait.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par ——— Ernest Renaud

1<sup>o</sup> que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés à Jules Sedoux par la Corporation du Canton Joly pour salaire comme Secrétaire des Évaluateurs

suivant autorisation du Conseil en date du 5.6.11 # 6<sup>00</sup>  
 2<sup>o</sup> par la Corporation du Canton Joly pour frais de voyage des évaluateurs au Mont Brumblant.

suivant autorisation du Conseil en date du 5.6.11 # 8<sup>50</sup>  
 3<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Hector Valiquette par tous les Intéressés des Rang B. pour la réparation du Pont Minon # 13<sup>00</sup>

Sed. 223  
68

4<sup>o</sup> à Joseph Ménard par Jules Laroche pour réparation de la Cloture entre Alph. Belangé et Jules Laroche # 16<sup>80</sup>

Sed. 36  
56

5<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Bovin Inspecteur Agraire par Jules Laroche pour examen, vente et réception de la Cloture ci dessus # 2<sup>25</sup>

Sed. 947  
Sed. 56



Sept. 98	6°	Payable par les Intéressés de la Montée		
		<u>Brisson - Orban. Travaux d'Été en Juin 1911</u>		
Sept. 190		à Raoul Labelle	\$ 18.38	
" 104		à Joseph Saindon	14.25	
" 288		à Auguste Orban	6.75	
" 293		à Inéise Paiement	9.25	
" 288		à Victor Orban	12.00	
" 126		à H. Langevin & fils (Louis Legault)	3.75	
" 126		" " (Lucien Rochon)	1.50	
" 7.		à Louis Subinville	13.13	
" 294		à Lucien Rochon	8.25	
" 244		à Emilie Rochon	3.25	91.401
				<u>86.13</u>

Sept. 24	7°	Payable par E. Ho. Brisson pour travaux		
		<u>faits dans ses frontières.</u>		
" 104		à Joseph Saindon	\$ 3.00	
" 288		à Victor Orban	3.75	
" 294		à Lucien Rochon	1.50	
" 240		à Raoul Labelle	4.88	
" 288		à Aug. Orban	9.75	
" 126.		à H. Langevin & fils pour machine	0.81	14.69

	8°	Payable par la Corporation pour travaux		
		<u>faits dans le chemin Lots 24.25.26 G.</u>		
" 290		à Raoul Labelle & fils	5.38	
" 288		à Victor Orban	3.75	
" 288		à Aug. Orban	3.75	
" 104		à Joseph Saindon	1.13	\$ 14.01

Adopté unanimement  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller L. Subinville  
 Seconde par " " J. David.  
 Que M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire en leur  
 qualité respective soient autorisés à signer  
 un billet à 6 mois à M<sup>r</sup> Jérôme Valliquette  
 pour la somme de \$ 100.00 à 6% d'intérêt  
 pour rembourser partie de compte de chemin

fait

approuvés à la séance du 1<sup>er</sup> mai dernier et aussi les Intérêts dus à M<sup>me</sup> Auger.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil de la lettre reçue du Ministère de l'Agriculture en date du 7 juin dernier et des documents y annexés Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. David

Seconde - " - J. B. Pédillotte

que le conseil est tout décidé et s'engage à prendre à sa charge tous les chemins municipaux, moins les fontaines à condition que le gouvernement nous certifie de nous verser en aide, pour les mettre en bon état ou qu'il y a tout de chemin fait par le gouvernement et de lots concédés.

Le compte des dépenses seraient envoyés fin de l'année. Les dépenses approximatives seraient cette année d'environ \$1200<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Pédillotte

Seconde par - " - E. Renaud.

que M<sup>r</sup> Pierre Robin soit nommé Inspecteur des chemins de rang D. E. F.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller S. Subinville

Seconde par - " - J. B. Pédillotte

que le Conseil décide de vendre à M<sup>r</sup> Chas. Sébaste le lot 25<sup>I</sup> qui lui a été adjugé au Conseil de Comté en Mars 1909 et ce pour la somme de 25<sup>00</sup> dont M<sup>r</sup> le Secrétaire a reçu un à compte de \$10<sup>00</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller S. Valiquette

Seconde par - " - E. Renaud

que la taxe soit levée Adopté unanimement

Séant le 7.7.11

Prop. Val. & 3.7.11

avis à M<sup>r</sup> Bejean Poir le 7.7.11  
Séant à M<sup>r</sup> J. D. Robitaille le 7.7.11  
pour site cont 1824

M<sup>r</sup> Bejean Poir  
M<sup>r</sup> Valiquette  
M<sup>r</sup> Renaud

Payable par les Intéressés de la Montée  
Brisson Orban

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

14 Août 1911

A une Session générale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la  
Salle ordinaire des Séances le quatorzième  
jour de Août mil neuf cent onze à dix  
heures du matin conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents Messieurs  
les conseillers Jules Brassard, J. B. Cecillotte  
et Dorthe Belisle.

Étaient absents Messieurs les Conseillers  
Ernest Renaud, Louis Valiquette, Jot. Davis  
et Louis Jubinville  
après une heure d'attente, n'ayant pas  
reuni le quorum voulu, la séance est levée  
et ajournée au mardi 5 Septembre 1911 à  
10 heures du matin dont avis sera donné  
aux conseillers absents.



Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

## Municipalité du Canton Joly.

5 Septembre 1911

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, comme suite à l'ajournement du 14 août dernier et à l'avis spécial donné à M<sup>rs</sup> les Conseillers Jot, Davis, Louis Subinville, Louis Valiquette et Ernest Renaud, tenue à la salle ordinaire des séances le cinquiesme jour du mois de Septembre mil neuf cent onze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, Messieurs le Comité, J. B. Cédillotte, Dorothée Belisle, Louis Valiquette, Louis Subinville et Ernest Renaud formant un quorum sous la Présidence de Monsieur Louis Subinville, Maire provisoire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par ——— D. Belisle.  
 que M<sup>r</sup> Louis Subinville soit nommé Provoiseur.  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par ——— L. Valiquette.  
 que les minutes des séances du 3 juillet et 14 août mil neuf cent onze, soient acceptées et signées.

Adopté unanimement  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle  
 secondé par ——— J. B. Cédillotte  
 que le Conseil de la Municipalité du Canton Joly envoie à Monsieur Ch. Marty, ses compliments de condoléances à l'occasion

fait le 5.9.11

de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de son épouse

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde " " " " Ernest Renaux

que le Conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire en leur qualité respective à renouveler à Madame V<sup>o</sup> Aldeï Auger son billet de 300<sup>00</sup> avec intérêt de 6% échus le 4 juillet 1911 pour un an.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle  
 Seconde par " " " " J.B. Cédillotte

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés à M<sup>r</sup> J. D. Robillanx Secrétaire Trésorier du Conseil

de Comté pour Contrat du Lot 25 Rang I et Enregistrement et timbre - \$ 5<sup>30</sup> =

à A. S. Mackay percepteur du Recensement pour fonds Catisme et finis , 12<sup>00</sup> =

à La 3<sup>e</sup> Imprimerie des Blancs Sables pour Imprimés , 16<sup>00</sup> =

à Repartir entre tous les Intéressés de la Montée Brassard Rang G. pour travaux d'été 1911. Payable à

Paye  
 Payé  
 Payé  
 Monté f. 105

Ed. 174	x	Gustave Brisson	3 jours	à 1 <sup>50</sup>	\$ 4 <sup>50</sup>	
"	174	x	à Joseph Brisson	3 "	à 1 <sup>25</sup>	" 3 <sup>75</sup>
"	243	x	à Boissy	3 heures		" 0 <sup>45</sup>
"	186	x	à Alph. Bélanger fil.	3 jours		" 4 <sup>50</sup>
"	187	x	à Alph. Bélanger père	3 "		" 4 <sup>50</sup>
"	249	x	à Fernand Pominet	2 1/2 "		" 3 <sup>75</sup>
"	36	x	à Jos. Menard	1 "		" 1 <sup>50</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle  
 Secondé par " " E. Valiquette  
 que. Si les Intéressés de la Montée Brisson Orban  
 ayant des parts de cloture dans les lots 24 et 25 Rang II  
 ont été légalement avisés, Monsieur L. Inspecteur  
 soit autorisé à réparer les dits clotures à  
 charge des Intéressés en défaut.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Secondé par " " Ernest Renaud.  
 que M<sup>r</sup> L. Inspecteur du Rang I. Olivier Gauthier  
 soit autorisé à dépenser \$ 5<sup>00</sup> dans chacune  
 des frontières H. Labelle et A. Côté.

que M<sup>r</sup> L. Inspecteur du Rang I. Pierre Clot-fils  
 soit autorisé à arranger les frontières des  
 lots n<sup>o</sup> 11 et 13 du Rang I. suivant sa demande  
 en date du 4 courant.

et que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier donne avis  
 à Messieurs Inarius & Elsie Vézay d'avoir à  
 mettre leurs frontières en bon état à défaut  
 de quoi leurs lots seront mis en vente  
 au Conseil de Comté. en novembre prochain

Adopté unanimement

M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier est également prié  
 de demander à M<sup>r</sup> Alfred Héugère des  
 explications sur son compte présente de par  
 1<sup>o</sup> même chose à M<sup>r</sup> L. Inspecteur Rame Labelle  
 2<sup>o</sup> d'écrire à M<sup>r</sup> de Martigny pour lui demander  
 3<sup>o</sup> si il n'est pas temps de prendre nos dispositions  
 pour notre procès M. Labelle vs Corporation Canton Joly  
 4<sup>o</sup> d'accuser réception de la lettre de M<sup>r</sup> le Ministre  
 de la Colonisation et lui demander le  
 fonds nécessaires pour arranger nos  
 chemins.

fait le  
8.9.11

avis verbal  
séance du 5.9.11

avis  
le 8.9.11

avis verbal  
le 8.9.11

dans la montée

fait le  
8.9.11

fait le  
8.9.11



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Pédillotte  
Secondé par M<sup>r</sup> " " D. Belisle  
que la séance soit levée

Adopté unanimement

~~Jules Ledoux  
receut 2 voix~~

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly  
Puis Jolyville

2 octobre 1911

A une Session générale du Conseil de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la  
salle ordinaire de séance le deuxième  
jour du mois d'Octobre mil neuf cent onze  
à dix heures du matin conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec à laquelle session sont présents  
Messieurs les Conseillers Jules Brassau, S. Valiquette  
Dorothé Belisle et Ernest Renaud formant un  
quorum sous la Présidence de Monsieur le  
Maire Jules Brassau

Il est ordonné et statué et ce conseil statue  
et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud  
Secondé par " " Louis Valiquette  
que les minutes de la séance du troisième  
jour de feuillet dernier soient acceptés et signés  
Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Dorothé Belisle  
Secondé " " Louis Valiquette  
que la liste électorale de 1911 soit examinée  
& homologuée après en avoir biffé les noms suivants  
Dolphe Dauphin - P. E. Forget - Olivier Hiron - V. St. Pierre  
et y ajouter celui de: Georges Beauchamp - Clément Belisle  
Agathe Cormier - Eugène Carrière - Joseph Carrière - Adolphe Durot  
fils d'Harold Durot - Frédéric Durot - fils de Frédéric - Georges Labelle  
fils de Pacifique - Raoul Labelle - Normand Labelle fils,



Isai Sabour - Philias Lafault - Arsène Lafault. Ernest Millefleur  
 fils de 1<sup>er</sup> Etienne Millefleur, Arini St Pierre - Joseph St Pierre  
 Théodore Bellemare fils de Théophile Bellemare - Albut Stourneau  
 Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " Dorothe Belisle.  
 que M<sup>r</sup> hap. Vannier soit nommé Inspecteur  
 de la Montée Brisson - Orban en remplacement  
 de M<sup>r</sup> Raoul Labelle démissionnaire

avisé 4.10.11

Adopté unanimement  
 Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " Dorothe Belisle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés à parts  
 Par les lots 20 et 21 Rang #

Ed. 280. 281	1 <sup>o</sup>	à Raoul Labelle 3/4 jour pour travaux dans leur chemin frontière	\$ 5.25
" 290	2 <sup>o</sup>	à Raoul Labelle par la Corporation pour 1 madrier mis au pont lot n° 18 Rang #	0.48
" 290	3 <sup>o</sup>	à Raoul Labelle par la Corporation pour 1 1/2 jour ouvrage à la frontière 25 <sup>c</sup>	2.25
Ed. 204. Ed. 149	4 <sup>o</sup>	à Alfred Tugie par le Intéressé Montée Rouanq 1 jour ouvrage dans la montée en Décembre 1910	1.50
		" " " " Mai 1911	1.50
		2 " " " " Août 1911	3.00
Ed. 186 Ed. 164 <sup>c</sup> Montée Rouanq Ed. 174. g. Rouanq	5 <sup>o</sup>	à Alphonse Bélanger fils. par le Intéressé de la Montée Brassay Rang C pour mesurage de la clôture du bois du Lac Labelle par ses aides M <sup>r</sup> sub. Brassay et G. Brisson	3.00
Ed. 128	6 <sup>o</sup>	Payable par hap. Ostiguy pour le petit pont pour son Embarcad.	
Ed. 126		à Elié Sanguin pour 28 piés madrier	0.33
Ed. 290.		à Raoul Labelle pour le posage du madrier	0.25
Ed. 106.	7 <sup>o</sup>	Par la Corporation. à Elié Sanguin pour 459 piés madrier de 3 pouces pour le pont du lot 18 #	5.50

Suite

led. 288	à Auguste Orban - 1/2 jour - pont lot n° 18 <sup>th</sup>	0.75
led. 290	à Raoul Labelle " " "	0.75
" 290	à Magloire Labelle 1/2 jour et chevaux - "	1.50

Adopté unanimement  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par " " Louis Valiquette  
que Monsieur le Maire et M<sup>r</sup> le Secrétaire en  
leur qualité respective prennent des actions  
Contre Jules Saindon et M<sup>r</sup> Pierre & J'ai  
Gagnon pour toute dette de chemins  
clôturés & chargés à leur compte respectif.

Adopté unanimement  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Dorothé Bélisle  
Seconde par " " Louis Valiquette  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Secrétaire

Jules Brassard maire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

Distric d'Ottawa

6 novembre 1911

À une session générale du Conseil de la Municipalité  
du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de  
séances, le sixième jour du mois de novembre  
mil neuf cent onze à dix heures du matin  
conformément aux dispositions du code municipal  
de la Province de Québec à laquelle sont présents  
Messieurs les Conseillers Jules Brassard, Ernest Renaud  
Jules David, Dorothé Bélisle, Louis Valiquette, Louis  
et J. B<sup>te</sup> Cidillotte, formant un quorum sous la  
Présidence de Monsieur le Maire Jules Brassard  
Il est ordonné et statué et ce conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:



Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " Docteur Belisle  
 que les minutes de la séance du 2 Octobre dernier  
 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " Jotique David  
 que M<sup>r</sup> Moïse St-Pierre soit nommé Inspecteur  
 de voirie en remplacement de M<sup>r</sup> Hermenigilde  
 David sortant d'émisionnaire et que avis lui en soit  
 donné de suite

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " J. B<sup>te</sup> Pédillette  
 que le conseil ordonne au Secrétaire Trésorier  
 de donner avis aux propriétaires des Lots 19, 20 et 21  
 Rang B. d'avoir à arranger de suite leurs  
 chemins conformément à la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
 Seconde par " " Docteur Belisle  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier donne avis à  
 M<sup>r</sup> Hercule Duval. d'avoir à arranger dans  
 les huit jours la frontière du Lot n<sup>o</sup> 7<sup>d</sup> suivant  
 la loi, à défaut de quoi M<sup>r</sup> l'Inspecteur  
 est chargé de faire ou faire faire sous son  
 contrôle les travaux nécessaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Dubinville  
 Seconde " " Louis Valiquette  
 que le conseil du Canton Joly décide d'approuver  
 et de signer une requête au Gouvernement Fédéral  
 demandant l'établissement d'une Labelle d'une  
 ferme expérimentale et d'une école d'agriculture

Adopté unanimement.

avis le 6. 11. 11

fait le 7. 11. 11

avis validé le 9. 11. 11  
 par avis le 10. 11. 11

fait en séance

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Subinville  
 Seconde par " " Jotique David  
 que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 Frontière Paxton Lot n<sup>o</sup> 11 Rang I payable par le Conseil à

Ed. 1334	à Pierre Clot fils.	2 jours le 26 et 28 juin	à 1.25	\$ 2.50
" 224	à Pierre Clot Père	1 " le 26 juin	"	1.25
" 964	à Louis Gauthier Père	1 " le 28 juin	"	1.25

Frontière du Lot n<sup>o</sup> 13 annulée payable par le Conseil

Ed. 1334	à Pierre Clot fils.	2 jours avec cheval	à 2.50	\$ 5.00
" 1204	à Olivier Gauthier	2 " "	à 1.25	2.50
" 964	à Louis Gauthier	2 " "	à 1.25	2.50

Ed. 1354 Frontière du lot 7<sup>e</sup> Wilfrid Desprez. payable par M. Desprez

Ed. 964	à Louis Gauthier Père	1 jour	à 1.25	\$ 1.25
" 1334	à Pierre Clot fils	1 " "	"	1.25

Montée du Rang J- payable par le Conseil

Ed. 120	à Olivier Gauthier	1 jour	à 1.25	1.25
---------	--------------------	--------	--------	------

Ed. 964	à Louis Gauthier Père	1 jour avec cheval	à 2.50	\$ 3.75
" 1334	à Pierre Clot fils	1 " "	à 1.25	1.25

" 1204	à Olivier Gauthier	1 jour avec cheval	2.50	
		3 " "	à 1.25	3.75
				6.25

Frontière Alex. Côté. payable par le Conseil.

Ed. 1334	à Pierre Clot fils.	1 jour		1.25
" 1204	à Olivier Gauthier	3 jours avec cheval.		7.50
" 964	à Louis Gauthier Père	1 jour		1.25

" 174 1/2	à Gustave Brisson.	payable par le lot 13 <sup>e</sup>		
" 66.1		pour 450 pieds de clôture	à 9 <sup>00</sup>	22.50

" 174 1/2	à Gustave Brisson	payable par le lot 14. 1/2 15 <sup>e</sup>		20.25
" 86				

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Subinville  
 Seconde par " " Ernest Renaud  
 que tous taxes arriérés d'un an sont réduits  
 à 6% sur l'année en arriés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Jubinville  
 Seconde par " " J. B<sup>e</sup> Ledillotte  
 qu'il soit disposé des lots ci-dessous comme suit:

action C.C. Lot n<sup>o</sup> 15 Rang I Vrai Gagnon à prendre une action  
 et envoyer ensuite au Conseil de Comté

action C.C. Lot n<sup>o</sup> 14 Rang I Pierre Gagnon à prendre une action  
 et envoyer ensuite au Conseil de Comté.

action C.C. Lot n<sup>o</sup> 14 et 15<sup>e</sup> Jules Poirion à prendre action  
 et envoyer au Conseil de Comté.

Papier net Lot n<sup>o</sup> 7<sup>e</sup> - 35<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Hercule Duval Seize de Suite  
 et si paie pas prendre action et envoyer au Conseil de Comté

Écrit 10-11-11 (8 f.) Lot 11 et 12 Rang B. Prédicé David Seize de Suite  
 et si paie pas prendre action et envoyer au Conseil de Comté.

Lot n<sup>o</sup> 13<sup>e</sup> M<sup>r</sup> J. A. Bissonnette Seize de Suite et  
 si paie pas prendre action et envoyer au Conseil de Comté

Écrit 10-11-11 (8 f.) Lot. 18 36. 166 37 Jos Chalifoux Seize de Suite.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Belisle  
 Seconde " " Louis Jubinville  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Jos Chalifoux



Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil de  
 la Municipalité du Canton Joly tenue  
 à la Salle ordinaire de séances le  
 quatrième jour de Décembre mil neuf  
 cent onze à dix heures du matin.  
 Conformément aux dispositions du code  
 Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents  
 Messieurs les Conseillers Jules Brassard  
 Ernest Renaud & Louis Valiquette  
 étaient absents Messieurs les Conseillers  
 Louis Subinville, Josée Belisle, J. B. Cadillotte  
 et Jotique David  
 après une heure d'attente, n'ayant pas  
 réuni le quorum voulu, la séance est  
 levée et ajournée au onzième jour de  
 Décembre courant sur la proposition de  
 M<sup>r</sup> Ernest Renaud secondé par M<sup>r</sup> Louis Valiquette  
 à dix heures du matin et qu'avis en  
 soit donné aux Conseillers absents  
 Jules Brassard Maire

Jules Renaud  
 Secrétaire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

11 Décembre 1911

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly (comme suite à l'ajournement du 4 de ce mois) Et à l'avis spécial donné à Messieurs les Conseillers Jotique David, Louis Jubinville, J. B<sup>te</sup> Cédillotte et Dorithé Bélisle) tenue à la salle ordinaire des séances le onzième jour de Décembre mil neuf cent onze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Jules Brassard, Ernest Renaud, Louis Jubinville, Dorithé Bélisle, Louis Valiquette et J. B<sup>te</sup> Cédillotte formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard,

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Louis Valiquette  
Seconde par " " J. B<sup>te</sup> Cédillotte  
que les minutes des séances des sixième jour de novembre et quatrième jour de Décembre mil neuf cent onze soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Cédillotte  
Seconde par " " Louis Valiquette  
que M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard soit nommé Président de l'Élection municipale du 8 Janvier 1912.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Dorithé Bélisle  
Seconde par M<sup>r</sup> " " Louis Jubinville  
soit nommé Auditeur des Comptes de la Municipalité et qu'il lui soit alloué une somme de cinq piastres pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Pédillotte  
 Seconde — " — Louis Valiquette  
 que M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier soit autorisé  
 à rembourser à l'Échiquier, à M<sup>r</sup> Jérôme Valiquette  
 le prêt de 100<sup>00</sup> qu'il a fait à la Corporation  
 le 10 juillet dernier

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Docteur Pétille  
 Seconde par — " — Louis Valiquette  
 X. que M<sup>r</sup> Hector Valiquette soit nommé  
 Inspecteur des Rang B. en remplacement  
 de M<sup>r</sup> Hermingilde Davis démissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Pédillotte  
 Seconde par — " — Louis Jubinville  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Julien Brassard Maire